



12 AVRIL 2008

**INTERVENTION DE MONSIEUR MOHAMMED LAKSACI GOUVERNEUR
DE LA BANQUE D'ALGERIE AU COMITE INTERNATIONAL
MONETAIRE ET FINANCIER**

**POUR L'AFGHANISTAN, L'ALGERIE, LE GHANA, LA REPUBLIQUE
ISLAMIQUE D'IRAN, LE MAROC, LE PAKISTAN ET LA TUNISIE
12 AVRIL 2008**

Depuis notre dernière réunion, la propagation de la crise des marchés financiers internationaux, liée à l'accentuation de la crise du marché de l'immobilier aux Etats-Unis, a assombri davantage les perspectives économiques mondiales. La croissance économique s'est ralentie davantage aux Etats-Unis et s'est affaiblie dans d'autres pays avancés, reflétant le resserrement persistant des conditions de crédit et une moindre croissance de la demande. Les économies émergentes et en développement sont restées résilientes jusqu'à présent et continuent à tirer l'économie mondiale et à jouer un rôle stabilisateur. Cependant, les risques de dégradation, liés à une crise financière plus profonde et durable et à un ralentissement accentué de la croissance dans les pays avancés, ainsi que les effets de contagion, se sont accrus. En même temps, les pressions inflationnistes sont devenues plus évidentes dans plusieurs parties du monde. Faire face à ces risques requiert des actions décisives de la part des pays avancés pour contrer la crise financière en cours et revigorer la croissance. En particulier, des interventions continues et coordonnées pour desserrer la contraction de liquidités, une meilleure transparence et des réglementations et supervision financières renforcées sont cruciales pour rétablir la confiance et éviter le risque d'un effondrement global du crédit.

Compte tenu de sa nature universelle et de son mandat principal de préservation de la stabilité du système financier international, le Fonds Monétaire International est bien placé pour, et a la responsabilité de, jouer un rôle important en contribuant à faire face à la crise en cours et à contenir ses effets potentiels de contagion. Particulièrement importants sont les efforts pour améliorer la pertinence et la qualité des conseils du FMI, y compris en renforçant la surveillance bilatérale, régionale et multilatérale, particulièrement en ce qui concerne les pays avancés, et en approfondissant l'analyse des développements et des risques dans les marchés financiers ainsi que l'analyse des interconnexions macro-financières. Dans le contexte de la vision stratégique à moyen-terme du FMI, l'accent mis sur ces aspects importants du travail de l'institution va dans la bonne direction. Au vu de l'accroissement des incertitudes et risques globaux, il est tout aussi crucial d'intensifier les efforts pour la mise en place d'un nouvel instrument de liquidité en faveur des pays ayant accès aux marchés financiers et ceux recherchant une plus grande intégration à l'économie mondiale. Pour être effectifs, les plafonds d'accès aux ressources du Fonds au titre de cet instrument doivent être élevés, avec une concentration des décaissements en début de période et des charges réduites.

Nous notons avec une préoccupation croissante les récentes augmentations importantes des prix des produits alimentaires et énergétiques, les défis que cela pose aux décideurs et l'impact considérable sur les populations dans les pays à moyens ou faibles revenus. Nous invitons le FMI à fournir des conseils appropriés pour aider ces pays membres à faire face à cette hausse des prix sans que cela nuise à leur stabilité politique et sociale. Si besoin est, une flexibilité dans la mise en œuvre des programmes et/ou un accès plus important aux ressources du FMI devraient être pris en considération. Nous restons dans l'attente d'une revue de la Facilité pour Chocs Exogènes.

Les propositions de réformes des quotes-parts et voix, telles que récemment approuvées par le Conseil d'administration et soumises au vote des Gouverneurs du FMI, comprennent des éléments positifs qui, pris ensemble, constituent un important premier pas vers l'objectif de renforcement de la légitimité et de l'efficacité du FMI. A cet égard, nous accueillons favorablement la proposition de tripler les droits de vote de base, bien que cela soit loin de corriger l'érosion passée de leur importance relative dans le total des droits de vote. Nous accueillons tout aussi favorablement l'utilisation du PIB-PPP (Produit Intérieur Brut calculé sur la base de la Parité du Pouvoir d'Achat) dans la nouvelle formule, bien que nous estimions qu'un poids plus élevé du PIB-PPP dans la combinaison retenue pour le calcul du PIB reflèterait mieux les réalités économiques et améliorerait la formule. L'augmentation des parts de vote des pays les plus dynamiques, y compris celles de plusieurs pays émergents, ainsi que celles des pays à faibles revenus et autres pays en développement, et qui résultent de ces propositions de réformes des quotes-parts et voix, vont dans le sens des recommandations de la Résolution de Singapour. Il en est de même pour la proposition d'attribution à chacun des deux bureaux représentant l'Afrique Sub-Saharienne d'un poste additionnel d'Administrateur-Suppléant.

Cependant, ces propositions de réformes sont loin de répondre aux attentes de la communauté internationale, à savoir un changement substantiel dans la structure de la gouvernance des institutions de Bretton-Woods, y compris par une redistribution significative des quotes-parts et des parts de vote des pays avancés au profit des pays en développement. En effet, il faudrait plus que la modeste augmentation dans la part de vote des pays en développement, telle qu'elle résulte des propositions de réformes, pour que cet objectif soit atteint. Nous accueillons favorablement la reconnaissance de la nécessité d'affiner la formule, y compris par rapport au mode de mesure des variables «degré d'ouverture» et «variabilité», et espérons que le travail en la matière au sein du Conseil d'administration soit entrepris le plus tôt possible. Nous soutenons l'appel adressé au Conseil d'administration pour recommander des reajustements additionnels des quotes-parts à l'occasion des revues futures des quotas. Finalement, nous estimons que le Comité International Monétaire et Financier (CIMF) peut jouer un rôle utile à même de dissiper les préoccupations et la déception, exprimés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du FMI, au vu du résultat de cette réforme en termes de rééquilibrage des quotes-parts et du pouvoir de vote entre pays avancés et pays en développement. Cela pourrait se faire en indiquant dans le Communiqué du CIMF que les reajustements futurs des quotes-parts devraient donner lieu à davantage de pouvoir de vote aux pays émergents et en développement dans leur ensemble. Dans ce même ordre d'idées, nous réitérons notre appel pour que des efforts soient consentis afin de corriger l'importante sous-représentation de certaines régions, particulièrement l'Afrique et le Moyen-Orient, au sein des services et de la direction du FMI.

Nous prenons note de l'accord auquel a abouti le Conseil d'administration relatif au nouveau cadre de revenus et de dépenses afin de placer les finances du FMI sur un sentier soutenable, orienter ses ressources vers ses principaux domaines d'expertise et contribuer à la modernisation de ses structures et opérations. Sur la base des recommandations du Comité Personnalités Eminentes (CPE), le nouveau modèle de revenus représente un passage de sources de revenus liées aux prêts vers des sources de revenus liées à l'investissement et donc plus prévisibles et plus durables. Tel que le

Directeur Général l'a souligné, il est crucial que les nécessaires ratifications parlementaires soient obtenues le plus tôt possible pour permettre la mise en œuvre rapide de composantes essentielles du modèle, à savoir l'extension des pouvoirs du FMI en matière d'investissement et la vente d'une partie de ses avoirs en or. Cela dit, l'introduction d'une autre composante, à savoir l'investissement d'une partie des quotes-parts, source de revenus importante recommandée par le CEP, aurait renforcé la soutenabilité du nouveau modèle. Nous continuons à avoir de fortes réserves en ce qui concerne les remboursements au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) au Compte des Ressources Générales (CRG). Compte tenu de son importance pour les pays en développement, nous avons également des réserves en ce qui concerne la réduction envisagée de l'assistance technique du FMI et l'imposition de frais en la matière. En effet, ce serait donner un signal erroné que les pays à faibles revenus, en particulier, soient amenés à supporter le poids du redressement des finances du FMI.